



ASSOCIATION DES CLUBS DE PATINAGE ARTISTIQUE  
DES RÉGIONS DE LA CAPITALE NATIONALE  
ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

## **AVIS DE COMPÉTITION Yolande-Barette 2018**

**PRÉSENTÉ PAR  
C.P.A. Les Tourbillons de St-Isidore  
Région Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches**

**DU : 26 janvier, 2018**

**AU : 28 janvier, 2018**

**SANCTION : IC-17-070**

**Sanctionné par Patinage Québec**

# Détail de sanction –

## COMPÉTITIONS INTERCLUBS 2017-2018

C.P.A. Les Tourbillons de St-Isidore

### ANNONCE LA TENUE DE L'Yolande-Barette 2018

**Dates : 26 janvier, 2018 au 28 janvier, 2018**

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou des clubs suivants :

Un patineur qui s'entraîne à temps plein dans un programme sport-étude reconnu peut également s'inscrire si la région du sport-études est invitée.

Un patineur de catégorie Senior, Junior, Adulte et Olympiques spéciaux est admissible même si sa région n'est pas invitée.

1. Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches

**Président(e) comité organisateur :** Sarah Jane MacLaren  
# Téléphone : 418-895-6091 Courriel : sj\_maclaren@hotmail.com  
**Représentant(e) technique :** Marie-Josée Hamel  
**Spécialiste de données en chef :** Louise Lehouillier  
**Spécialiste de données informatiques :** Gaston Tremblay

## PATINAGE QUÉBEC

### N<sup>o</sup> DE SANCTION : IC-17-070

**NOM DU CLUB HÔTE :** C.P.A. Les Tourbillons de St-Isidore  
**SITE INTERNET :** www.acparqca.com  
**COURRIEL :** johanne.boutet@bell.net  
**TÉLÉPHONE :** 418-836-0098

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1. Endroit

La compétition se tiendra à :

### GLACE 1

Centre Municipal Saint-Isidore  
130 route Coulombe  
Saint-Isidore (Qc), G0S 2S0

## 2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1** : 85' X 200' (Standard LNH)

## 3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

## 4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

## 5. Restrictions

- A) Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.
- B) Autres restrictions approuvées par le comité provincial :
  - a) Aucune demande spéciale de journée et d'heure de passage ne sera retenue.

## 6. Inscription

**Internet** Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante lien disponible sur le le site de ACPARCENCA [www.cogitus.ca](http://www.cogitus.ca)

**Date limite** : 8 décembre, 2017

## 7. Mode(s) de paiement

- ✓ Chèque ou mandat poste

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de Votre Club d'appartenance et datés **au plus tard le 8 décembre, 2017**. À l'adresse suivante :

Le club doit faire parvenir un chèque de club à l'ordre de ACPARCNCA du montant total au plus tard le 15 décembre 2017.

Yolande-Barette 2018  
Carole Bourbonnais  
11, rue Chabot  
East Broughton, Qc, G0N 1G0

**Aucun chèque postdaté après le 8 décembre, 2017 ne sera accepté.**

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 20 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

## 8. Frais d'inscription :

- 60 \$ par événement Norme de performance;
- 45 \$ par événement Patinage Plus;

## 9. Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

## 10. Système de notation

- 
- Le système de « Norme de Performance avec classement ».
- Le système de «Norme de performance».

## 11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

### Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

## 12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

## 13. Accréditation des entraîneurs

**Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.**

Les entraîneurs doivent avoir la certification minimale du PNCE comme entraîneurs primaires de Patinage STAR (niveau 1) et respecter les normes d'accréditation suivantes:

### ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

### ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
  - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
  - Preuve que vous êtes membre en 2017-2018
  - Preuve de certification
  - Carte valide de premiers soins
  - Preuve que le BackCheck est à jour

### NOUVEAUX ENTRAÎNEURS

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification d'entraîneurs primaires de Patinage STAR, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité VALIDE avec photo. **Ils doivent la porter au cou en tout temps.**

## 14. Frais d'admission

Admission Générale : Gratuite

## **15. Chaperons**

Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant)

- ✓ Patinage Plus;
- ✓ STAR 1, STAR 2, STAR 3, STAR 4 moins de 10 ans et STAR 5 moins de 10 ans;

## **16. Prix**

### **16.1 Volet épreuve CPC**

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

### **16.2 Volet Norme de Performance**

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

### **16.3 Volet Norme de Performance avec classement**

Des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

## **17. Trophée perpétuel**

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

## **18. Horaire de la compétition**

Un horaire provisoire sera disponible sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

## **19. Formation des groupes**

Pour les catégories patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

Pour toutes les catégories de patinage STAR, les groupes seront formés par âge, selon les règlements de Patinage Canada.

## **20. Vidéo**

Vidéo disponible sur place.

## **21. Photos**

Photos disponibles sur place.

## **22. Restaurants**

Casse-croûte ouvert sur place.

## **23. Hébergement**

### **HÔTEL OFFICIEL**

La Cache à Maxime  
265 rue Drouin  
Scott, Qc, G0S 3G0  
Tél : 418-387-5060

Code: Lors de la réservation mentionner que celle-ci est faite dans le cadre de la Compétition Yolande-Barette 2018

Hôtel Môtel La Différence  
426 Cameron  
Ste-Marie, Qc, G6E 1B1  
Tél : 418-387-7835

Lors de la réservation mentionner que celle-ci est faite dans le cadre de la Compétition Yolande-Barette 2018

### ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

**Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR pour la même discipline (exemple : en simple) lors de la même compétition.**

- Les patineurs **ne peuvent pas** s'inscrire dans une catégorie STAR, après s'être **inscrits** aux « Championnats « sous-section » et/ou « A » ou « B » de section Québec – Patinage Canada » de l'année courante (**2017-2018**) pour la même discipline.
  - **Année courante : 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline. (Exemple STAR 1 et STAR 2) À l'exception des catégories STAR 7 et STAR 9 qui peuvent être jumelées à une autre catégorie STAR. (Exemple STAR 6 et STAR 7)

- **Année courante : 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence « Exigences de programme de compétition – Patinage STAR (13 juin 2017) »

Équivalences de test STAR pour les patineurs ayant complété un test de compétition :

Juvenile:	Junior Argent
Pré-Novice:	Senior Argent
Novice, Junior ou Senior:	Or

### SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour toutes épreuves de patinage de niveau STAR 5 à Or.
- Le système de **Norme de Performance avec classement** est utilisé pour la catégorie STAR 4.
- Le système de **Norme de Performance** est utilisé pour les catégories, STAR 1 à 3.\*

### PATINEURS EN SIMPLE

✓ **Dames**

✓ **Messieurs**

- **STAR 1 (ÉLÉMENTS)\***
  - Test : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.
  - Âge : Aucune limite.



### ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada.

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification. (Exemple : un athlète ayant réussi l'étape 3 peut s'inscrire dans la catégorie Étape 5)

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

Le port du casque est obligatoire pour les participants n'ayant pas réussi l'étape 5.

### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Tous les événements du volet Patinage Plus Étape se dérouleront par circuit.

La Trousse Technique de Patinage Plus du Québec doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

L'entraîneur ou l'assistant de programme peut faire un tour de circuit avec le patineur durant la période d'échauffement.

### SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Le système de **Norme de Performance**.

### PATINEURS EN SIMPLE

#### ✓ FILLES

##### • ÉTAPE 5

Étape : Avoir réussi l'étape 5, mais pas plus.  
Âge : Aucune limite d'âge  
Circuit : 1 min. 15 sec.

##### • ÉTAPE 4

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais pas plus.  
Âge : Aucune limite d'âge  
Circuit : 1 min. 15 sec.

- ❖ Une musique de fond est permise durant les épreuves.

#### ✓ GARÇONS